

Soyons patriotes !

Encourageons nos institutions nationales. C'est notre droit. C'est même notre devoir. On ne saurait nous le reprocher.

Pour conserver leurs traditions, les Canadiens-français ont besoin d'union. La mutualité sera la chaîne vivante propre à leur permettre de présenter un front uni à l'ennemi. En effet, il ne faut pas oublier que les sociétés mutuelles ont une influence considérable. Elles façonnent à leur gré la mentalité de leurs membres. Faire cause commune avec les adhérents du protestantisme, c'est pour un catholique s'exposer à perdre sa foi. Entrer dans les sociétés mixtes, c'est, de la part d'un Canadien-français, exposer au péril son sentiment national.

Tâchons donc d'être Canadiens-français comme les Anglais savent être Anglais et comme les Irlandais sont, en tout et partout, Irlandais.

A l'heure présente, il y a 3,500,000 Canadiens-français en Amérique. Groupés dans l'Est canadien et dans le Nord-Est américain, ces Canadiens-français sont cernés par un flot humain de près de 100,000,000 d'âmes. En majeure partie anglo-saxon, ce flot se livre à l'assaut de leurs institutions avec une énergie brutale. Dans ce combat, d'apparence pacifique, mais plus terrible que les batailles sanglantes, serons-nous de taille à vaincre ? Oui, si, groupés autour de notre clergé, nous conservons notre patriotisme intact. Le sentiment religieux et le sentiment national se fortifient l'un par l'autre, ne l'oublions pas. Les grands hommes de notre histoire ont tous été de grands chrétiens avant que d'être des héros : Cartier, Champlain, Maisonneuve, Iberville, Dollard, de la Vérendrye.

Sachons être comme eux des hommes de foi et nous serons des hommes de conviction et de principes, des patriotes sincères et désintéressés, des soutiens de la Patrie canadienne-française.

C. L.

L'Association d'Education.

Janvier ! C'est le mois qui, l'an dernier, rassemblait à Ottawa douze cents Canadiens-français, venus de tous les coins de la province d'Ontario pour fonder une association permanente capable de veiller effectivement à la sauvegarde de leurs droits et à la défense de leurs intérêts.

L'Association d'Education a un an d'existence. Elle n'a pas fait beaucoup de bruit durant cette année, mais elle n'en a pas moins accompli œuvre utile.

L'année qui vient de se terminer a été une année d'épreuves pour les Canadiens-français d'Ontario. Des événements, terribles dans leurs conséquences sur leur avenir national, se sont produits. Ces événe-

ments ont trouvé la race canadienne-française organisée et prête à défendre ses droits. Sans cette organisation, œuvre de deux ans d'un travail persévérant et patriotique, la situation aurait été critique, tandis qu'elle a été seulement malheureuse. Tout de suite, l'élément canadien-français, voyant l'acharnement mis par ses ennemis à le persécuter, a décidé de se défendre, de se défendre loyalement, de se défendre vigoureusement. Et l'Association d'Education a pris l'initiative du mouvement.

La lutte sera longue. La race qui, malgré son énorme dette de reconnaissance envers les Canadiens-français, cherche non seulement à les dominer mais même à les écraser, n'abandonnera pas la partie. Elle est tenace ; c'est connu. Il n'y a pas de pire persécuteur que quiconque a déjà subi la persécution.

Si encore on ne savait se servir, de part et d'autre, que d'armes loyales...

N'importe. Malgré toute la difficulté de la tâche qui se dresse devant elle, l'Association d'Education ne faiblira pas. Aussi longtemps que le droit sera immortel, elle réclamera justice. Sa voix est celle de deux cent dix mille fils soumis de l'Eglise et loyaux sujets du Roi. Cette voix parviendra, malgré le vacarme des protestations orangistes et malgré la ruse de l'intervention irlandaise, à se faire entendre. Que ce soit à Rome, que ce soit à Toronto ou ailleurs, la grande voix de l'opinion publique canadienne-française revendiquera des droits inaliénables.

Les Canadiens-français de l'Ontario sont loyaux, mais français ; catholiques, mais français ; pacifiques, mais français !

C. L.

Pourquoi !

Pourquoi les Canadiens-français s'en laissent-ils imposer par l'épiscopat irlandais ? Voilà une question que les gens éloignés des régions où l'élément canadien-français voit mépriser ses droits, sont portés à se poser.

Il importe d'y répondre, pour empêcher ceux qui vivent loin des centres où leurs frères ont maille à partir avec le clergé irlandais de taxer d'apathie les victimes d'une persécution puissante et savamment organisée.

Tenir les Canadiens-français responsables de l'état de choses dont ils souffrent, là où un évêque de nationalité irlandaise préside à leur direction spirituelle, c'est injustice. Autant vaudrait dire aux Franco-américains qu'ils sont les artisans de la situation qui leur est faite dans certains diocèses de la république voisine. Autant vaudrait reprocher aux Acadiens les menées tyranniques dont ils ont été souvent l'objet.

Il est à la louange du Canadien-français d'être très pacifique. Plutôt que de chercher noise à autrui, il veut vivre en paix avec lui. Dominer ne lui sourit pas. S'il a une place suffisamment grande au soleil, il n'empiète jamais sur celle des autres. Victime d'une injustice, sa nature se révolte, mais est encline à la patience plutôt qu'à la lutte. Le vase ne déborde que lorsqu'il est trop plein. Alors, le coup frappé est d'autant plus terrible qu'il s'est fait attendre plus longtemps. Ouvrez l'histoire : elle corrobore cette assertion.

A l'endroit du clergé surtout, à cause du respect dont il entoure les ministres de la religion, le Canadien-français est réfractaire à la révolte. Il voit le caractère sacré dans celui qui le frappe et il répugne à sa conscience de rendre la pareille. Exemple : au cours d'une assemblée publique, il y a deux ans, au Monument National, à Ottawa, on commentait sévèrement certains actes d'un évêque ontarien ; malgré la surexcitation des esprits, il fut cependant résolu à l'unanimité de ne pas censurer la conduite de l'évêque, parce que, au dire de l'un des orateurs, "c'était un évêque".

Et puis, il y a autre chose à considérer. Les Canadiens-français jouissent-ils toujours d'une indépendance économique leur permettant d'avoir le verbe haut ? Plus à plaindre qu'à blâmer ces chevaliers de l'industrie qui, au service d'industriels anglais ou irlandais, doivent se courber sous les injustices dont on les abreuve, parce que la révolte serait vite suivie de l'expulsion de l'usine. Un Canadien-français à qui l'on reprochait un jour son apparente apathie répondait, avec une larme de tristesse à la paupière et un tremblement de colère dans la voix : "J'ai dix bouches à nourrir !"

CHARLES LECLERC.

NOTES.

Nous offrons nos sincères félicitations à notre distingué compatriote et sociétaire, M. J.-B.-T. Caron, qui vient d'être nommé Commissaire de l'Intercolonial.

M. C. S. O. Boudreault, inspecteur général, a fait, le 18 décembre, l'installation d'un nouveau conseil à Caraquet, Nouveau-Brunswick. L'organisateur Racine est à organiser un autre conseil à Lamèque.

Un conseil de l'Union St-Joseph du Canada a été installé, par M. J. A. Béliveau, premier Vice-Président Général, à St-Barnabé, comté de St-Maurice, le 6 janvier.

Vade mecum

(Suit le résumé des devoirs des membres de l'Union St-Joseph du Canada. Il devrait être le *vade mecum* de chaque membre. Et la Société atteindrait la perfection dans l'administration de ses affaires.)

Le Sociétaire doit :

- Lire les conditions de sa police.
- Payer sa contribution le 1er jour du mois.
- Donner sans retard avis de sa maladie pour recevoir ses bénéfices.
- Fournir son extrait de baptême à la Société
- Faire changer, quand il y a lieu, les bénéficiaires de sa police
- Envoyer au bureau-chef l'examen médical de sa femme, s'il s'est marié après le 4 octobre 1906.
- Lire le "Prévoyant".

Le Percepteur doit :

- Se mettre au courant des règlements de la Société.
- Envoyer son rapport mensuel le 20 de chaque mois.
- Veiller à ce que les membres ne se laissent pas suspendre ou rayer.
- Notifier le bureau-chef des changements d'adresses des sociétaires.
- Collecter la taxe *per capita* en février et août.

Le Conseil doit :

- Tenir ses assemblées régulièrement.
- Surveiller les affaires de la Société dans sa localité
- Travailler activement au recrutement.
- Ne payer des bénéfices en maladie qu'à ceux qui y ont véritablement droit.
- Aviser l'Exécutif si quelqu'un de ses membres a une conduite scandaleuse ou fait abus de boisson.

L'Agent doit :

- Recruter de bons risques seulement.
- Se souvenir qu'il faut avoir 16 ans révolus pour entrer dans la Société, et non encore 46 ans.
- Informar l'aspirant que la cotisation est fixée d'après l'anniversaire le plus rapproché de la date d'admission.
- Avertir l'aspirant que la somme de \$1.25 sera retenue sur son dépôt s'il n'est pas accepté
- Envoyer au bureau-chef, avec la demande d'admission, le plein montant du dépôt.

Le Médecin-examineur doit :

- Se conformer aux "Instructions" inscrites sur la formule n° 2.
- Adresser son compte à la Société pour les examens faits.
- Ne pas examiner les personnes âgées de moins de 16 ans et de plus de 45 ans.